



DEPARTEMENT DE LA HAUTE -GARONNE

BP 62503

31325 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Tel : 05 61 73 56 02

Fax : 05 61 73 55 63

Courriel : ccas.mairie@auzeville31.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2014 A 18H00

Sous la Présidence de Madame Nicole REULET

- Présents** Mesdames Sandrine GAILLARD, Jérémie JAUZE, Bakhta KELAFI, Denise LEVADE, Solange MICHEL et Claudy SICHI.
Messieurs Nicolas DRUILHE, Dominique LAGARDE, Christian MORA et François-Régis VALETTE.
- Absents excusés** Mesdames Chantal BELLOCQ, Leila BENTAYACH, Odile BLANC, Patricia COSTANZO, Françoise GELLIN, Jacqueline RATIER, Monique RAYNAUD, Christelle TURROQUE et Farida VINCENT.
Monsieur Louis NOUGADERE.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la commission du 10 juin 2014
2. Politique en faveur des Aînés
 - Age d'accès au repas des Aînés
 - Elaboration du repas et de l'animation
3. Politique du logement
 - Point sur la comptabilisation des logements sociaux
4. Questions et communications diverses

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 10 JUIN 2014

Le compte rendu de la commission du 10 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

II – POLITIQUE EN FAVEUR DES AINES

II A – AGE D'ACCES AU REPAS DES AINES

Le repas des aînés est offert habituellement par la commune aux personnes âgées de 65 ans et plus. Il convient ce jour de modifier les conditions d'accès à ce repas car le restaurant scolaire Aimé Césaire ne peut pas recevoir plus de 100 convives, quota que nous atteignons depuis 2 ans. La décision de passer de 65 à **67 ans et plus** pour le repas des Aînés sera donc validée lors de la prochaine réunion plénière. De 2014 à 2016, l'âge d'accès au repas évoluera d'un an chaque année pour aboutir en 2016 aux 67 ans et plus.

II B – ELABORATION DU REPAS ET DE L'ANIMATION

Le repas des Aînés aura lieu le **samedi 22 novembre** au restaurant du groupe scolaire « Aimé Césaire » dans le quartier du « Pont de Bois » à 12h15.

Madame Nicole REULET et Madame Jérémie JAUZE rencontreront Madame Liliane ROIG, chef de service restauration, le jeudi 2 octobre pour l'élaboration du menu.

Chaque année une animation est proposée. Une année sur deux la Mairie fait appel aux bénévoles de la section « danses de salon » pour une animation gratuite. L'année suivante, la Mairie met donc en place une animation qu'elle finance.

Cette année l'animation sera organisée par « **Magie et Chansons** » présentée par Sylvio le magicien et Nathalie la chanteuse et se déroulera comme suit :

- Sylvio se déplace de table en table pour réaliser des tours sous les yeux des spectateurs.
- Chansons avec Nathalie pendant le repas.
- Passage magie sur la scène et chansons en fin de repas.

La scène et la sonorisation seront fournies et installées par leur soin en fin de matinée. Le devis s'élève à 450€ TTC. Il comprend le déroulement indiqué plus haut pour une durée de 4h30. Le devis sera présenté aux membres du CCAS, le 14 octobre 2014 qui finance cette animation.

Il convient aussi cette année de mettre en place une liste de personnes ayant répondu à l'invitation du repas des Aînés dans le but d'éviter que des personnes non conviées se mêlent au repas. Cela est déjà arrivé par le passé.

III – POLITIQUE DU LOGEMENT

III A – POINT SUR LA COMPTABILISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Madame Nicole Reulet explique à l'aide de tableaux comment fonctionne l'attribution des logements sociaux.

Les logements sociaux se composent de trois financements différents : le PLAI, le PLUS et le PLS soumis à des conditions de ressources (tableau ci-dessous). Chaque logement appartient à un réservataire. Il existe 4 types de réservataires principaux :

1. 1% patronal (les salariés du privé qui cotisent au 1% logement). Exemples : CILEO, ASTRIA, AMALLIA, CILGERE, GIC,.....
2. Préfecture-prioritaire (des personnes qui bénéficient du dossier **Droit Au Logement Opposable**)
 - Les usagers pouvant bénéficier du **DALO** sont les Sans abris, les hébergés chez un tiers ou dans des structures hébergeantes (foyer d'hébergement, Centre d'Hébergement pour la Réinsertion Sociale, logements conventionnés d'urgence...), les personnes ayant effectué une demande de logement social depuis plus de 3 ans, des usagers vivant dans des logements reconnus insalubres et des usagers en procédure d'expulsion....

3. Conseil Général (Garantie (financement PLAI): dossier Commission Sociale d'Examen + Subvention : (financement PLUS))

- Les usagers pouvant bénéficier du dossier **CSE** sont sensiblement les mêmes que pour le DALO. Ce dossier est soumis à un quotient familial très bas.

Il n'est pas rare de faire le DALO et le CSE en même temps. La reconnaissance DALO ou CSE est de plus en plus difficile à obtenir.

4. Mairie

Officiellement, la Mairie n'a la main mise que sur les réservataires Mairie qui sont peu nombreux. Cependant, Mesdames Katia DUARTE et Eléa SOULLARD ont pu mettre en place des partenariats avec certains des réservataires.

CILEO : qui détient de nombreux logements sociaux sur la commune. Il n'est pas rare qu'il nous rétrocède certains logements.

Conseil Général subvention (financement PLUS) : Madame Pruvot, Conseillère Générale de la Haute-Garonne, positionne des candidats avec un dossier CSE ou des situations qu'elle juge difficiles. Récemment, nous avons pu récupérer un T4 et un T2.

Préfecture-Prioritaire : le CCAS n'est pas en lien direct avec la Préfecture, mais par le biais des bailleurs sociaux il arrive (très rarement) que l'on nous rétrocède un logement pour un administré.

La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logements sociaux, élaborée par Cécile DUFLOT impose le renforcement des dispositions introduites par l'article 55 de la loi « **SRU** » : relèvement de l'objectif de 20 à **25 % de logement social** par commune de plus de 3500 habitants et possibilité de quintuplement des pénalités.

La comptabilisation des logements sociaux pour Auzeville-Tolosane se découpe de la manière suivante :

Mairie 3 logements (dont 1 logement d'urgence)

Nouveau Logis Méridional 51 logements + 306 logements étudiants sociaux

Les Chalets 20 logements

Promologis 58 logements + 101 logements étudiants sociaux

Cité Jardins 34 logements

CILEO 45 logements

- 407 logements sociaux étudiants
- 211 logements locatifs sociaux

Un total de 618 logements sociaux comptabilisés sur la commune d'Auzeville-Tolosane. Ils représentent 25,55% des logements (1729 logements familiaux d'habitation et 749 logements étudiants).

Les membres de la commission soulignent qu'il est important de prévoir 30% de logements sociaux dans les futurs programmes afin de maintenir ce pourcentage et d'éviter les pénalités pour la commune. De plus, il est essentiel d'obtenir plus de grands logements de typologie 4 et 5. Il y a une forte demande sur Auzeville-Tolosane. En outre, la Mairie a un logement reconnu d'urgence de typologie 4. Il serait peut être judicieux de prévoir un autre logement d'urgence de typologie 2 pour un Sans abris, une femme victime de violence conjugale, un jeune en errance....

Tableau récapitulatif en fonction des financements des logements basé sur le Revenu Fiscal de Référence annuel:

Composition du foyer	Logement financé à l'aide d'un PLAI	Logement financé à l'aide d'un PLUS	Logement financé à l'aide d'un PLS
Catégorie 1	11 006€	20 013€	26 016€
Catégorie 2	16 037€	26 725€	34 742€
Catégorie 3	19 283€	32 140€	41 782€
Catégorie 4	21 457€	38 800€	50 440€
Catégorie 5	25 105€	45 643€	59 335€
Catégorie 6	28 292€	51 440€	66 872€
Personne supplémentaire	3155€	5738€	7459€

Classement dans une catégorie :

Catégorie de Ménage	Nombre de personnes et composition du ménage
1	Une personne seule
2	Deux personnes ne comportant aucune personne à charge
3	Trois personnes Ou une personne seule avec une personne à charge Ou un jeune ménage sans personne à charge
4	Quatre personnes Ou une personne seule avec trois personnes à charge
5	Cinq personnes Ou une personne seule avec trois personnes à charge
6	Six personnes Ou une personne seule avec quatre personnes à charge

IV – QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Le voyage des Aïnés s'est très bien déroulé mis à part un petit imprévu de transport. En effet, un bus de TESTE contenant 19 places est arrivé au lieu du rendez-vous alors que le groupe comptait 36 personnes. Le problème a été rapidement résolu.

En outre, un mot sera glissé sur la Lettre d'Auzeville-Tolosane pour rappeler que le voyage des Aïnés n'est pas réservé qu'aux membres du club des Aïnés.

L'atelier mémoire sera prochainement reprogrammé, atelier qui rencontre un fort succès.

Le supermarché CASINO ouvre ses portes le 22 octobre 2014, ce qui va permettre des créations de postes sur la commune. Il a été convenu avec les responsables de privilégier les Auzevillois.

Monsieur François-Régis VALETTE et Madame Nicole REULET ont rencontré la responsable de l'association AmisPlégiques, Madame Sandrine Laran-Gailhaguet. Elle souhaite créer un Centre de jour destiné à accueillir, après leur hospitalisation des personnes atteintes d'hémiplégie suite à un AVC, un AIT, une rupture d'anévrisme, un trauma crânien..... Le but de ce Centre est de permettre une bonne rééducation des malades afin qu'ils réapprennent les gestes du quotidien avec l'aide de spécialistes.

Ce Centre proposerait différents ateliers autour de l'estime de soi, et autour de la création....

Pour ceci, Madame Laran-Gailhaguet a besoin d'infrastructures qu'elle souhaiterait implanter sur Auzeville-Tolosane (avec une préférence sur le projet Milhès à Borerouge). Cela suppose des moyens financiers conséquents d'où un rapprochement nécessaire avec l'Agence Régionale de Santé mais aussi avec le Conseil Général.

Un point concernant la Politique en faveur des familles sera présenté à chaque Commission Affaires Sociales.

La prochaine commission des Affaires Sociales est prévue pour fin janvier, la date sera communiquée ultérieurement.



La réunion se termine à 19h45